



5 - L'EPS et le Diplôme National des Brevets (...)

publié le 11/06/2020

5 - L'EPS et le Diplôme National des Brevets (DNB)

Le Diplôme National des Brevets est évalué sur 800 points .

La moitié de ces 800 points sont attribués par un conseil de fin de cycle 4 (dans les faits, souvent le conseil de classe de 3e trimestre en classe de 3e) sur la base des évaluations dans les enseignements disciplinaires réalisés sur tout le cycle 4 .

A ce titre , l'EPS participe à l'obtention du DNB .

Les 400 points restants sont, quant à eux obtenus à travers quatre épreuves disciplinaire en fin d'année scolaire : sciences , histoire/géographie , français , mathématiques

Document joint



5_eps_et_dnb (OpenDocument Text de 12.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.